

Plan d'études pour l'obtention du

Bachelor of Science en mathématiques

et du

Master of Science in Mathematics

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2022
Version révisée du 14.04.2025

Table des matières

1 GÉNÉRALITÉS	3
1.1 Directions d'études et titres académiques	3
1.2 Organisation générale des études	3
1.3 Compétences acquises	4
1.4 Obtention des crédits ECTS	4
1.4.1 Évaluation.....	5
1.4.2 Paquets de validation et crédits ECTS.....	5
1.5 Langues d'enseignement.....	5
1.6 Éthique scientifique.....	5
1.7 Règlements et autres informations	6
2 BACHELOR OF SCIENCE (BSC) EN MATHÉMATIQUES.....	7
2.1 La première année	7
2.1.1 Les unités d'enseignement de la première année	7
2.1.2 Contenu des cours de la première année.....	7
2.1.3 Examens de la première année	8
2.2 Les deuxième et troisième années	8
2.2.1 Les unités d'enseignement de la deuxième année	8
2.2.2 Contenu des unités d'enseignement de la deuxième année	8
2.2.3 Les unités d'enseignement de la troisième année	9
2.2.4 Les examens des deuxième et troisième années	10
3 MASTER OF SCIENCE (MSC) IN MATHEMATICS	11
3.1 Admission aux études de master.....	11
3.2 Les unités d'enseignement des études de MSc	11
3.3 Approfondissement de la branche complémentaire et stage pratique.....	12
3.4 Les examens des études de MSc.....	12
3.5 Le travail de master	12

1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-e-s qui souhaitent entreprendre des études de Bachelor et de Master en mathématiques à la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du **Règlement du 30 mai 2022 pour l'obtention du Bachelor of Science et du Master of Science de la Faculté des sciences et de médecine**, dénommé « Règlement » ci-dessous.

Le Règlement du 30 mai 2022 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science prévoit une limitation de la durée des études de Bachelor et de Master, ainsi que des branches complémentaires (voir articles 11, 13 et 14) (<https://www.unifr.ch/scimed/fr/rules/regulations>) .

1.1 Directions d'études et titres académiques

À la réussite des études, la Faculté des sciences et de médecine décerne les grades universitaires suivants :

- le **Bachelor of Science en mathématiques** dénommé **BSc** dans ce qui suit,
- le **Master of Science in Mathematics** dénommé **MSc** dans ce qui suit.

Les études du BSc en mathématiques offrent une formation de base pour les études plus poussées dans le cadre du MSc en mathématiques. Elles préparent aussi l'étudiant-e à une carrière professionnelle. Certains choix de branche complémentaire permettent de compléter les études de BSc en mathématiques par un MSc dans la branche complémentaire.

Par leur formation plus approfondie, **les études du MSc** permettent l'entrée dans la vie professionnelle à un niveau plus élevé. Un choix de branche complémentaire approprié forme en particulier la base pour le *Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité* (DEEM). Il est aussi nécessaire au travail scientifique et à une formation plus poussée dans le cadre du doctorat.

Les détenteurs de certificats de maturité reconnus par la Confédération, ou de certificats reconnus équivalents, sont admis sans examen aux études du BSc. Le règlement d'admission à l'Université de Fribourg contient des informations sur d'autres possibilités d'entreprendre ces études.

Les titulaires d'un titre de BSc en mathématiques de l'Université de Fribourg sont admis aux études du MSc en mathématiques. Les titulaires d'un BSc d'une autre branche ou d'une autre Haute Ecole ou d'un titre équivalent peuvent aussi être admis sur décision de la Faculté des sciences et de médecine. Dans ce cas, des prestations complémentaires préalables peuvent être exigées (voir point 3.1).

1.2 Organisation générale des études

Les études de BSc et de MSc sont composées d'**unités d'enseignement**, telles que cours, exercices, proséminaires, séminaires, etc. A chaque unité d'enseignement correspond un certain nombre de **crédits ECTS** (*European Credit Transfer System*). Les études de BSc requièrent l'obtention de 180 crédits ECTS, ce qui correspond à 6 semestres (études à plein temps). Les études de MSc exigent 90 crédits ECTS, correspondant à 3 semestres (études à plein temps).

Les *études de BSc* en mathématiques se composent de la **branche principale** mathématiques, la **branche propédeutique** informatique et une ou deux **branches complémentaires**. La branche principale mathématiques comprend 120 crédits ECTS, dans lesquels sont inclus les 12 crédits de la branche propédeutique informatique ; la branche complémentaire comprend 60 crédits ECTS (30 crédits pour chacune des deux branches en cas de choix de deux branches complémentaires). La branche complémentaire **physique** complète de façon idéale les études de mathématiques : une grande partie des concepts et théories mathématiques sont issus de questions de la physique et peuvent par conséquent être compris mieux par des connaissances dans cette branche. L'**informatique** est aussi un excellent complément aux mathématiques, dont elle est issue. Les sciences économiques sont aujourd'hui un domaine d'application très important des mathématiques et offrent ainsi aussi des branches complémentaires intéressantes : **économie politique**, **gestion d'entreprise** et **informatique de gestion**. Il est

même possible de choisir les **mathématiques** comme l'une des deux branches complémentaires, ce qui permet par exemple l'approfondissement des études dans une discipline particulière. Ceux ou celles qui voudraient choisir une autre branche complémentaire que celles mentionnées ci-dessus sont priés de s'adresser aux conseillers aux études de mathématiques et de la branche concernée.

Les *études du MSc* en mathématiques comprennent 90 crédits ECTS. Les deux premiers semestres prévoient que l'étudiant-e suive des cours et participe à des séminaires. Le troisième semestre est consacré à l'exécution du **travail de master**. Aucune unité d'enseignement des études du MSc ne peut être validée ni a fortiori transformée en crédits ECTS avant l'achèvement des études du BSc (voir 1.3 et 3.1).

Tant les études du BSc que celles du MSc prévoient différents types d'unités d'enseignement :

- Les **cours**¹ introduisent au raisonnement mathématique et à la rigueur logique que celui-ci requiert. Ils transmettent les bases des différentes disciplines mathématiques et de leurs applications.
- Les **exercices** accompagnant les cours aident, d'une part, à la compréhension du contenu de ces derniers et donnent d'autre part l'occasion d'une activité mathématique personnelle. La participation aux exercices est obligatoire.
- Les **proséminaires** et **séminaires** donnent l'opportunité de travailler un sujet mathématique plus en profondeur et de le présenter tant oralement que par écrit. Ils favorisent ainsi le travail personnel et les facultés de communication.
- Le **travail de master** est un travail scientifique personnel entrepris sous la direction d'un-e enseignant-e.

1.3 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **BSc en mathématiques**, l'étudiant-e aura consolidé ses bases scientifiques et acquis une connaissance générale et une vision large de sa branche principale. Elle ou il aura développé une faculté de synthèse et une pensée critique qui lui permettront d'aborder des études approfondies ou une spécialisation dans son domaine.

Avec chaque **branche propédeutique**, l'étudiant-e aura acquis des connaissances de base dans une discipline autre que sa branche principale, facilitant la compréhension de celle-ci. Elle lui offrira de plus une culture scientifique élargie.

Avec l'acquisition d'une **branche complémentaire** dans le cadre de son BSc, l'étudiant-e aura développé une ouverture à l'interdisciplinarité, lui facilitant à l'avenir le dialogue et la collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et acquis la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

Avec l'obtention d'un **MSc in Mathematics**, l'étudiant-e aura élargi et approfondi ses connaissances et ses compétences dans sa discipline principale. Elle ou il aura démontré sa capacité à mobiliser ses savoirs dans un projet de recherche. Elle ou il aura ainsi acquis une maturité scientifique lui permettant de travailler de manière indépendante, ou de s'intégrer dans un groupe de travail spécialisé ou interdisciplinaire. Elle ou il saura faire preuve de créativité, d'esprit critique et sera capable de communiquer ses idées, ses points de vue et ses projets.

1.4 Obtention des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS.

¹ Les cours peuvent aussi être des cours blocs de volume correspondant.

1.4.1 Évaluation

Les critères selon lesquels les prestations fournies dans les **exercices** sont jugées suffisantes ou insuffisantes sont communiqués au début du semestre par l'enseignant-e responsable. La mention suffisante est une condition à l'admission aux examens du cours correspondant.

L'**évaluation des cours** a lieu sous forme d'examens ; les exercices accompagnant un cours sont partis intégrale de la matière du cours. Le type et la durée des examens sont consignés dans une annexe au présent plan d'études. Ils ont généralement lieu lors de sessions agendées par la Faculté. Les étudiant-e-s s'inscrivent à chaque examen dans le délai prescrit en ligne sur le portail d'étudiant-e-s MyUniFR (<https://my.unifr.ch>). Si l'unité d'enseignement du semestre au cours duquel elle a été suivie n'est pas mentionnée, les étudiant-e-s doivent s'adresser en temps utile au secrétariat du département de mathématiques et demander qu'elle soit ajoutée. L'échelle des notes va de 6.0 (meilleure) à 1.0 (moins bonne). Un examen crédité d'une note inférieure à 4.0 peut être répété une fois, et ce au plus tôt lors de la session suivante.

L'**évaluation des proséminaires et des séminaires** se fonde sur la participation active comme conférencier ou conférencière, ainsi que sur la présence aux autres conférences. Un séminaire est accepté ou non, aucune note n'est attribuée.

1.4.2 Paquets de validation et crédits ECTS

Les crédits ECTS sont acquis par paquets.

Tout **paquet de validation** comprend plusieurs unités d'enseignement qui peuvent néanmoins être évaluées séparément. Les divers paquets de validation sont fixés à l'Art. 24 et 27 du Règlement. Ce sont les paquets de la branche principale et de la ou des branches complémentaires pour les études de Bachelor, ainsi que des deux paquets du Master. Leur composition est précisée dans le présent plan d'études.

Les conditions de validation des crédits ECTS sont décrites dans l'Art. 25 du règlement

Après validation, sur demande de l'étudiant-e et après acquittement de la taxe d'examens, un relevé des prestations indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivré par le Décanat (Art. 28 et 30 du Règlement).

1.5 Langues d'enseignement

Les études de BSc sont bilingues français-allemand. Cela signifie que certains enseignements sont donnés en français et d'autres en allemand, au choix de l'enseignant-e. Les enseignements des études de MSc peuvent se donner aussi en anglais. Pour les conférences de séminaires, travaux écrits et examens, le choix de la langue (français, allemand ou anglais) est laissé à l'étudiant-e.

1.6 Éthique scientifique

Les principes d'éthique scientifique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifiques (séminaire, travail de Bachelor et de Master, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être citée de manière appropriée et correctement.

Dans ce cadre, la Faculté a mis en place 2 formations obligatoires à suivre durant son cursus et nécessaire pour valider ses études. Il s'agit des formations ci-dessous :

Vous trouvez les descriptions détaillées à l'adresse : <https://www.unifr.ch/scimed/fr/integrity>

1. Orientation de base et recherche à la bibliothèque (partie 1)

Le but est de connaître les objectifs et les méthodes spécifiques de la recherche documentaire.

Cette formation est à suivre durant le premier semestre d'études. Vous pourrez consulter vos résultats seulement après avoir réussi cette formation et soumis le formulaire « Déclaration d'intégrité scientifique » signé.

2. Recherche systématique et gestion des documents (partie 2)

Le but est de préparer et d'effectuer une recherche documentaire d'une manière systématique et exhaustive.

Cette formation doit être suivie avant ou pendant votre travail de Bachelor ou de Master. Elle est obligatoire pour valider le travail de Bachelor ou de Master.

1.7 Règlements et autres informations

De plus amples informations concernant les études de mathématiques sont contenues dans les documents cités sur la page web à l'adresse <http://www.unifr.ch/scimed/fr/plans>. Ils sont également disponibles sur le site web du Département (<http://www.unifr.ch/math>), ainsi qu'au Secrétariat du Département de mathématiques, chemin du Musée 23, CH-1700 Fribourg.

2 Bachelor of Science (BSc) en mathématiques

[Version 2022, paquets de validation : PV-SMA.0000044, PV-SMA.0000045]

Le programme du BSc s'étend sur 3 ans d'études et équivaut à 180 crédits ECTS. Ce plan contient la description détaillée du programme de la branche principale et il montre la répartition des 60 crédits ECTS de la ou des branches complémentaires sur les trois ans. Cependant, la répartition effective dépend du choix de la ou des branches complémentaires et peut donc différer de celle proposée ici.

2.1 La première année

La première année d'études s'efforce d'assurer la meilleure transition possible entre le gymnase et l'université. Bien que des contenus nouveaux soient aussi enseignés, l'accent est mis sur les méthodes de travail typiques en mathématiques.

2.1.1 Les unités d'enseignement de la première année

1^{er} semestre (automne)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
Mathématiques			
SMA.01103	Analyse I (cours avec exercices)	84	7
SMA.01203	Algèbre linéaire I (cours avec exercices)	84	7
SMA.01903	Compléments I à l'Analyse et à l'Algèbre linéaire	14	1
Informatique propédeutique			6
Branche-s complémentaire-s			
selon le choix			9
			30

2^e semestre (printemps)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
Mathématiques			
SMA.01104	Analyse II (cours avec exercices)	84	7
SMA.01204	Algèbre linéaire II (cours avec exercices)	84	7
SMA.01904	Compléments II à l'Analyse et à l'Algèbre linéaire	14	1
Informatique propédeutique			6
Branche-s complémentaire-s			
selon le choix			9
			30

2.1.2 Contenu des cours de la première année

Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible sur le Programme des cours de l'Université de Fribourg (<http://www.unifr.ch/timetable>) avec en particulier un descriptif du contenu et des objectifs d'apprentissage.

Les cours de mathématiques de la première année et le cours propédeutique d'informatique dispensent des connaissances de base. Ils sont obligatoires. Ils sont accompagnés d'exercices, sauf le cours *Compléments à l'Analyse et à l'Algèbre linéaire*. Les exercices sont un élément essentiel des études, car la matière ne peut être maîtrisée que par le travail personnel.

Les cours *Analyse I et II* traitent le calcul différentiel et intégral des fonctions réelles d'une et de plusieurs variables et introduisent ainsi à un domaine des mathématiques jouant un rôle prépondérant dans la plupart des applications dans les sciences naturelles et dans bien d'autres sciences. Les cours *Algèbre linéaire I et II* traitent en particulier de la résolution de systèmes d'équations linéaires, mais surtout des concepts qui en découlent et qui imprègnent presque toutes les branches des mathématiques. Le cours *Compléments à l'Analyse et à l'Algèbre linéaire* complète les autres.

La branche propédeutique *informatique* dispense une introduction à l'utilisation des moyens mis à disposition par l'informatique. Elle se compose d'un cours de deux heures, d'exercices de deux heures également, et d'un projet.

2.1.3 Examens de la première année

Afin de permettre à l'étudiant-e de mesurer assez tôt ses capacités et de s'assurer de son intérêt pour les mathématiques, les unités d'enseignement de la première année de la branche principale mathématiques et de la branche propédeutique informatique ont été regroupées en un premier paquet de validation **BSc 1**. Elles devraient être évaluées avant l'entrée en deuxième année.

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes aux plans d'études. Prière de consulter l'annexe des mathématiques.

Les dates des examens sont fixées par le Département de mathématiques. Il est conseillé de ne pas passer toutes les épreuves de la première année déjà lors de la session d'examens suivant immédiatement les cours.

2.2 Les deuxième et troisième années

2.2.1 Les unités d'enseignement de la deuxième année

3^e semestre (automne)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
Mathématiques			
SMA.02131	Analyse III (cours avec exercices)	84	7
SMA.02231	Algèbre et Géométrie I (cours avec exercices)	84	7
SMA.02331	Introduction à l'analyse numérique I (cours avec exercices)	56	5
SMA.02431	Introduction aux probabilités et à la statistique I (cours avec exercices)	56	5
Branche-s complémentaire-s selon le choix			6
			30

4^e semestre (printemps)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
Mathématiques			
SMA.02132	Analyse IV (cours avec exercices)	84	7
SMA.02232	Algèbre et Géométrie II (cours avec exercices)	84	7
SMA.02332	Introduction à l'analyse numérique II (cours avec exercices)	56	5
SMA.02432	Introduction aux probabilités et à la statistique II (cours avec exercices)	56	5
Branche-s complémentaire-s selon le choix			6
			30

2.2.2 Contenu des unités d'enseignement de la deuxième année

Les cours de la deuxième année se basent sur les connaissances acquises en première année et forment de leur côté le fondement pour les cours de troisième année. Les cours *Analyse III et IV* élargissent les connaissances de base en analyse par une introduction à l'analyse vectorielle et à la théorie des fonctions analytiques d'une variable complexe. Les cours *Algèbre et Géométrie I et II* introduisent à l'algèbre et à ses applications dans les différentes branches de la géométrie.

Les cours *Introduction à l'analyse numérique I et II* et *Introduction aux probabilités et à la statistique I et II* dispensent des connaissances de base dans ces deux domaines importants des mathématiques appliquées.

2.2.3 Les unités d'enseignement de la troisième année

Après avoir acquis, durant les deux premières années, des connaissances de base en Analyse, Algèbre-Géométrie, Analyse numérique et Stochastique, les étudiant-e-s élargissent, en troisième année, leurs connaissances par au moins **quatre cours² supplémentaires**. De ces quatre cours, **au moins un** doit être choisi dans chacun des domaines de l'**Analyse**, de l'**Algèbre-Géométrie-Topologie** et des **Mathématiques appliquées** (Analyse numérique, Stochastique, Biomathématique). Il est recommandé de consulter assez tôt les annonces de cours et de discuter du choix de ces derniers avec le conseiller aux études.

Un **proséminaire** et un **séminaire** offrent l'opportunité d'une immersion plus profonde dans des chapitres choisis des mathématiques et de les présenter dans une conférence.

La table ci-dessous donne un exemple de répartition temporelle des unités.

5^e semestre (automne)

Code	Unité d'enseignement	h.tot.	ECTS
Mathématiques			
SMA.03xxx	Cours 1	56	6
SMA.03xxx	Cours 2	56	6
SMA.03801	Proséminaire	28	3
Branche-s complémentaire-s selon le choix			15
			30

6^e semestre (printemps)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
Mathématiques			
SMA.03xxx	Cours 3	56	6
SMA.03xxx	Cours 4	56	6
SMA.038xx	Séminaire	28	3
Branche-s complémentaire-s selon le choix			15
			30

Des enseignements d'autres universités peuvent être reconnus en sus de l'offre locale des cours, par exemple des cours du *3^e Cycle Romand de Statistique et Probabilités appliquées*, ainsi que des cours des universités de Berne et Neuchâtel dans le cadre de la convention BeNeFri ou de la collaboration avec l'Université de Berne. L'accord du/de la conseiller/conseillère aux études doit cependant être obtenu au préalable.

² Par cours, on entend un cours semestriel de 4 heures, un cours annuel de 2 heures, ou 2 cours semestriels de 2 heures.

2.2.4 Les examens des deuxième et troisième années

Le second paquet de validation comporte toutes les unités d'enseignement des 2^e et 3^e années d'études dans la branche principale mathématiques.

Les exercices accompagnant un cours font intégralement partie de la matière du cours. Ils sont évalués selon les principes mentionnés sous 1.4.

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes aux plans d'études. Prière de consulter l'annexe des mathématiques.

Les dates des examens sont fixées par le Département de mathématiques. Il est conseillé de ne pas passer toutes les épreuves du paquet déjà lors de la session d'examens suivant immédiatement les cours.

Les UE externes sont évaluées par la Haute Ecole, resp. la Faculté concernée.

Le ou les paquets de validation correspondant à la ou aux branches complémentaires contient toutes les unités d'enseignement (donc aussi celles de la première année) de la ou des *branches complémentaire-s* choisie-s. L'évaluation a lieu selon le plan d'études des branches concernées.

La reconnaissance des 2 paquets de validation de la branche principale mathématiques et de la ou des branches complémentaires donne droit au grade universitaire de **Bachelor of Science en mathématiques, Université de Fribourg (BSc)**.

3 Master of Science (MSc) in Mathematics

[Version 2022, paquets de validation : PV-SMA.0000046, PV-SMA.0000047]

Les études de MSc comportent 90 crédits ECTS et durent en général trois semestres. Elles se concluent par la rédaction du travail de Master. Les UE du MSc ne peuvent être évaluées et validées qu'après l'obtention du grade de BSc.

3.1 Admission aux études de master

L'accès aux études de Master en mathématiques est lié à deux conditions :

- satisfaire aux conditions d'admission à l'Université, définies dans le Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg (<https://www.unifr.ch/apps/legal/fr/document/274904>),
- être en possession d'un Bachelor of Science en mathématiques de l'Université de Fribourg ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté des sciences et de médecine.

Pour les candidat-e-s au bénéfice d'un titre qui n'est pas jugé équivalent par la Faculté des sciences et de médecine, la *Commission des requêtes des étudiant-e-s* statuera sur leur admissibilité (*Commission des requêtes des étudiant-e-s*, Décanat, Faculté des sciences et de médecine, ch. du Musée 8, CH-1700 Fribourg, Suisse).

Selon le titre académique du ou de la candidat-e, la Commission peut demander un programme d'ajustement. Si ce programme est d'une portée restreinte, l'étudiant-e pourra l'accomplir en parallèle des études de Master (*Complément au Master*). Dans le cas contraire, l'accès sera refusé ou le ou la candidat-e sera admis-e en voie *Préalable au Master* et ne pourra commencer ses études de Master que lorsque les conditions fixées auront été satisfaites. La validation finale du programme de Master pour un-e candidat-e dépend de la réussite des exigences supplémentaires.

Les étudiant-e-s qui suivent le programme de Bachelor en mathématiques à l'Université de Fribourg peuvent participer à des cours et à un séminaire du programme de Master en mathématique avant d'avoir obtenu leur diplôme de Bachelor. Cependant, les épreuves correspondant à ces cours ne peuvent être passées qu'après la réussite du programme de Bachelor. La participation à un séminaire de Master n'est possible que lorsque tous les séminaires de Bachelor ont été suivi avec succès.

3.2 Les unités d'enseignement des études de MSc

Le programme de MSc comprend sept cours³, deux séminaires ainsi que la rédaction d'un travail de master et la présentation de celui-ci dans une conférence. La table ci-dessous contient une proposition de répartition temporelle.

1^{er} semestre

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
Mathématiques*)			
SMA.04xxx	4 cours	4 x 56	24
SMA.048xx	Séminaire	28	3
			27

*) voir alinéa 3.3

³ Par cours, on entend un cours semestriel de 4 heures, un cours annuel de 2 h ou 2 cours semestriels de 2 h.

2^e semestre

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
	Mathématiques*)		
SMA.04xxx	3 cours	3 x 56	18
SMA.048xx	Séminaire	28	3
et	avec		
SMA.04814	Travail écrit	–	3
SMA.04813	Préparation au travail de master	–	6
			30

*) voir alinéa 3.3

3^e semestre

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SMA.05801	Travail de master	–	30
SMA.05802	Conférence sur le travail de master	–	3
			33

Des enseignements d'autres universités peuvent être reconnus en sus de l'offre locale des cours, par exemple des cours du *3^e Cycle Romand de Statistique et Probabilités appliquées*, du *Swiss Doctoral Program in Mathematics* ainsi que des cours des universités de Berne et Neuchâtel dans le cadre de la convention BeNeFri ou de la collaboration avec l'Université de Berne. L'accord du/de la conseiller/conseillère aux études doit cependant être obtenu au préalable.

Parmi les sept cours, un doit être choisi dans le domaine **Analyse**, un dans le domaine **Algèbre-Géométrie-Topologie** et un dans le domaine **Mathématiques appliquées** (Analyse numérique, Stochastique, Biomathématique). Il est recommandé de consulter assez tôt les annonces de cours et de discuter du choix de ces derniers avec le conseiller aux études.

3.3 Approfondissement de la branche complémentaire et stage pratique

Les étudiant-e-s ayant choisi comme branche complémentaire dans le cadre de leurs études de BSc l'**informatique, la physique ou l'une des trois options des sciences économiques** peuvent élargir leurs connaissances dans la même branche dans le cadre des études de MSc. Si cette option est choisie, les cours de mathématiques à hauteur de max 12 crédits ECTS peuvent être remplacés par des unités d'enseignement dans le domaine correspondant pour le même nombre d'ECTS. Ces cours sont choisis d'entente avec les conseillers aux études des branches principales et complémentaires. Une seule des trois branches mentionnées peut être choisie. Les unités d'enseignement correspondantes comptent pour les mathématiques appliquées au sens du paragraphe précédent.

Six crédits ECTS peuvent aussi être obtenus, avec l'accord préalable du conseiller aux études, en effectuant un stage pratique en collaboration avec l'*École d'Ingénieurs et d'Architectes de Fribourg* ou dans l'industrie.

3.4 Les examens des études de MSc

Les unités d'enseignement des deux premiers semestres des études de MSc forment le premier paquet de validation. Les diverses UE sont évaluées indépendamment les unes des autres, selon l'annexe. Les dates d'examens sont fixées par le Département de mathématiques. Les unités d'enseignement suivies à l'extérieur de ce dernier sont évaluées par la Haute École ou la Faculté concernée.

3.5 Le travail de master

Le travail de master est réalisé sous la direction d'un-e professeur-e ou un-e autre enseignant-e permanent-e du Département de mathématiques de l'université de Fribourg. Le sujet du travail est en règle générale lié aux cours et séminaires suivis durant la première année des études de MSc. Il est ainsi conseillé à l'étudiant-e de prendre contact assez tôt avec un superviseur ou une

superviseuse pour le choix du sujet. Le travail doit être achevé dans un délai de six mois et présenté dans une conférence s'adressant tout particulièrement aux collègues d'études. Le travail de master peut aussi être co-dirigé par un-e professeur-e ou un-e autre enseignant-e non-permanent-e du Département de mathématiques ou par un-e professeur-e ou par un-e autre enseignant-e d'une autre université.

Le travail de master est évalué par une note allant de 6.0 (meilleure) à 1.0 (moins bonne). En cas de note inférieure à 4.0, un second travail peut être rédigé sur un sujet différent.

Les 33 crédits ECTS du 2^e paquet de validation sont validés, si le travail de master (SMA.05801) a obtenu au moins la note 4.0 et si la conférence sur le travail (SMA.05802) a été acceptée.

La reconnaissance des deux paquets de validation donne droit au grade universitaire de **Master of Science in Mathematics, University of Fribourg (MSc)**.